

Date : 15/08/2021

Rédaction :
Franck LAUTIER
(Mail : cnas@ffbs.fr)

BULLETIN CNAS 2021S05

Vous pouvez retrouver [ce bulletin et les précédents](#) à partir du site fédéral.

1) DISPONIBILITE DES OFFICIELS

-Au moins l'un des deux arbitres engagés au titre de l'équipe doit être disponible chaque week-end de championnat en cas de sollicitation par la CNAS. Les clubs devant y veiller, si nécessaire.

N'est parfois pas remplie. **Cela complexifie fortement la tâche des désignateurs.**

Il sera envisagé, pour 2022, de joindre un planning de disponibilités prévisionnelles des arbitres aux dossiers d'inscription pour les championnats D1 et D2.

[Il est impératif de remplir ce fichier excel partagé le plus rapidement pour faciliter le travail du désignateur de la CNAS pour les quatre championnats :](#)

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1mK2injUuV_ubyCuwJgJZSFXaiwhijAl_XRrXoRqYZoA/edit?usp=sharing

Seul le championnat D1F se déroule le dimanche. Pour les autres championnats, cela se passe sous forme de plateau (samedi et dimanche).

Merci de bien renseigner et **mettre à jour** vos disponibilités pour le samedi et le dimanche.

Dans le cas de carence d'officiel, les équipes devront fournir elles-mêmes des arbitres softball pour officier si la situation n'évolue pas à chaque journée en accord avec l'article 20 des RGES softball.

2) SAISON 2021 D1 / D2 – ARBITRES (ULTIMES RAPPELS)

Pour mémoire : [Code AFCAM de déontologie des Arbitres en 10 points](#)

A. CODE VESTIMENTAIRE

⇒ <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/> : Paragraphe 02.

B. SYSTEME D'ARBITRES **[TOUJOURS 2 ARBITRES SOFTBALL PAR MATCH](#)**

La Commission préconise l'arbitrage en anglais.

RAPPELS

Vous pourrez retrouver, de manière à avoir en votre possession comme cela doit être le cas en championnat, sur la page [« Textes Officiels » du site fédéral](#) :

- a) A la **rubrique « 02. L'ARBITRAGE »**
 - Rapport de match
 - Rapport d'expulsion

- b) A la **rubrique « 17. LES REGLEMENTS SPORTIFS SOFTBALL »**
 - Les Règlements Généraux des Epreuves Sportives (RGES) de softball
 - Les Annexes sportives et financières de ces RGES
 - Les balles officielles 2021
 - Les battes officielles 2021

Principes généraux en matière d'expulsion ⇨ cf. **fiche technique (version de 2020)**
(Source base-ball)

3) SAISON 2021 – PRISE EN CHARGE DE L'ARBITRAGE

Montant des indemnités :

Cf. [Circulaire financière 2021/6 « INDEMNITES ARBITRES SCOREURS FORMATEURS... »](#)

A. FRAIS PRIS EN CHARGE

Cf. [Circulaire financière 2021/5 « REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT »](#)

Véhicule personnel

Plafonné à 250 € pour les arbitres en mission.

En cas de covoiturage, le remboursement supplémentaire occasionné par le détour est calculé par rapport au trajet initial.

Hébergement et restauration

*La Fédération a adhéré à l'offre Welcomsport du Groupe Louvres Hôtels. Cette offre concerne les hôtels Campanile, Kyriad ou Kyriad Prestige et **notre numéro d'adhérent est SPT 28295004 (à utiliser impérativement le cas échéant)**.*

Vous pouvez bénéficier, en tant qu'arbitre (convocation à produire), de l'offre Ibis sport : https://ibis.accor.com/promotions-offers/special-offers/mo_000306-offre-ibis-sport.fr.shtml

Le dîner (et non un encas restant à la charge de l'intéressé) sur le trajet retour ne peut être remboursé, sur présentation du justificatif, que s'il est établi que l'horaire d'arrivée au domicile, en tenant compte d'une pause d'une demi-heure pour celui-ci, sera après 21H30.

A l'échelon national, nuit d'hôtel et repas du soir ne peuvent être facturés qu'avec l'accord écrit de la CNAB (à demander à cnab@ffbs.fr) pour le Baseball ou de la CNAS (à demander à

cnas@ffbs.fr) pour le Softball. L'accord est à présenter, en même temps que les justificatifs, aux clubs en cas de paiement direct par ceux-ci.

Paiement par la Fédération (cf. Règlement Financier, notamment Article 4 – point 1.2) ⇒ à compter de la saison 2021, les indemnités et frais d'arbitrage payés directement par la Fédération le seront par le biais de la solution N2F :

- [Guide d'installation rapide de N2F](#)
- [Guide simplifié pour déclarant de note de frais](#)

Un accord préalable est nécessaire lorsque le coût total du déplacement est estimé à plus de 300 €

Cf. [Note Trésorier Général du 14/06/17](#)

B. MODE D'EMPLOI DES FACTURES D'ARBITRAGE

La [liste des codes factures](#) est consultable à partir de la page CNAB « Boîte à outils – Formulaires d'ordre financier » du site fédéral.

Numéro d'ordre de la facture

Code Arbitre-Année en cours/numéro à trois chiffres de 001 à 999

N° à 3 chiffres : *Suivi chronologique annuel des factures qu'elles soient adressés aux clubs, à la Fédération, à une Ligue ou un CD, et quels que soient la discipline (Baseball / Softball), la catégorie et le niveau de compétition.*

Exemple

En 2021, G. GUSTIN, Arbitre de Baseball et de Softball, dont le code facture arbitre est GUST002, officie comme tel :

1e match en championnat régional de Softball féminin pris en charge par le club recevant = Facture au club (quote-part 100 %) N° GUST002-2021/001

2e match en championnat régional de Baseball 15U pris en charge par son propre club = Facture au club (quote-part 100 %) N° GUST002-2021/002

Puis une journée en D1 Baseball = note de frais N2F N° GUST002-2021/003

Puis une journée en D2 Baseball THIAIS-MEYZIEU (prise en charge par les clubs) =

- Facture au Club de THIAIS (quote-part 50 %) N° GUST002-2021/004
- Facture au Club de MEYZIEU (quote-part 50 %) N° GUST002-2021/005

Enfin une journée en D1 Softball masculin = Facture à la FFBS N° GUST002-2021/006

C. FICHE DE DECLARATION DES INDEMNITES D'ARBITRAGE

TRES IMPORTANT

Cf. LOI SUR L'ARBITRAGE du 23 octobre 2006 et décret d'application du 15 mai 2007

Les arbitres doivent tenir à jour une « FICHE DE DÉCLARATION DES INDEMNITÉS D'ARBITRAGE » à conserver pendant 3 années en plus de celle en cours.

Toutes les indemnités perçues dans le cadre de la mission arbitrale doivent y être recensées.

Pour plus de clarté, il est préférable de tenir à jour une fiche par discipline.

(fichier téléchargeable via la page CNAS « Boîte à outils – Formulaire d'ordre financier » du site fédéral)

***NB** : le remboursement des frais de déplacement, hébergement et repas **justifiés** n'est pas à prendre en compte. Toutefois, il convient de conserver une copie des justificatifs des dépenses remboursées.*

L'Arbitre doit mettre ces documents à disposition de la Fédération sur simple demande de celle-ci.

4) DIVISION 1

Désignations pour les 28&29 août, 4&5 septembre, 11&12 septembre :

Date	Championnat	Lieu	Heure	Match	Arbitre 1	Arbitre 2	Commentaire
29/08	D1F	St Raphaël	11h	St Raphaël / Pessac	Céline LASSAIGNE	Rémi BOUILLON	
29/08	D1F	St Raphaël	14h	St Raphaël / Pessac	Rémi BOUILLON	Céline LASSAIGNE	
29/08	D1F	Evry	11h	Evry / Grenoble	François MAYS	Elisabeth TALLARD	Co-voiturage si possible
29/08	D1F	Evry	14h	Evry / Grenoble	Elisabeth TALLARD	François MAYS	

Date	Championnat	Lieu	Heure	Match	Arbitre 1	Arbitre 2	Commentaire
05/09	D1F	Clapiers	11h	Clapiers / St Raphaël	Aina RAJOHNSON	Rémi BOUILLON	
05/09	D1F	Clapiers	14h	Clapiers / St Raphaël	Rémi BOUILLON	Aina RAJOHNSON	
05/09	D1F	Pessac	11h	Pessac / Evry			* : article 20 des RGES
05/09	D1F	Pessac	14h	Pessac / Evry			* : article 20 des RGES
04/09	D1M	Contes	10h30	Contes / St Raphaël	Giusseppe LAUDANI	Céline LASSAIGNE	Co-voiturage
04/09	D1M	Contes	13h	Clapiers / Paris	Nicolas CRULLI	Giusseppe LAUDANI	Nicolas dispo que l'après-midi
04/09	D1M	Contes	15h	St Raphaël /	Céline	Nicolas	

09			30	Clapiers	LASSAIGNE	CRULLI	
05/09	D1M	Contes	9h	Paris / Contes	Céline LASSAIGNE	Nicolas CRULLI	
05/09	D1M	Contes	11h30	Paris / St Raphaël	Giusseppe LAUDANI	Céline LASSAIGNE	
05/09	D1M	Contes	14h	Contes / Clapiers	Nicolas CRULLI	Giusseppe LAUDANI	
04/09	D1M	Montpellier	10h30	Montpellier / Toulouse	Nicolas ROUX	Anaisie BUGNA	
04/09	D1M	Montpellier	13h	Pessac / Rouen	Farah SAÏDI	Nicolas ROUX	
04/09	D1M	Montpellier	15h30	Toulouse / Pessac	Anaisie BUGNA	Farah SAÏDI	
05/09	D1M	Montpellier	9h	Rouen / Montpellier	Anaisie BUGNA	Nicolas ROUX	
05/09	D1M	Montpellier	11h30	Rouen / Toulouse	MONTPELLIER	Anaisie BUGNA	* : article 20 des RGES
05/09	D1M	Montpellier	14h	Montpellier / Pessac	Nicolas ROUX	TOULOUSE	* : article 20 des RGES

Date	Championnat	Lieu	Heure	Match	Arbitre 1	Arbitre 2	Commentaire
11/09	D1M	Paris	10h30	Paris / Contes	Elisabeth TALLARD	Alvin LAWSON TYCHUS	
11/09	D1M	Paris	13h	Clapiers / St Raphaël	Florence SAUVAGE	Elisabeth TALLARD	
11/09	D1M	Paris	15h30	Contes / Clapiers	Alvin LAWSON TYCHUS	Florence SAUVAGE	
12/09	D1M	Paris	9h	St Raphaël / Paris	Florence SAUVAGE	Elisabeth TALLARD	
12/09	D1M	Paris	11h30	St Raphaël / Contes	Alvin LAWSON TYCHUS	Florence SAUVAGE	
12/09	D1M	Paris	14h	Paris / Clapiers	Elisabeth TALLARD	Alvin LAWSON TYCHUS	
11/09	D1M	Toulouse	10h30	Toulouse / Montpellier	Anaïs MONGE	Nicolas ROUX	
11/09	D1M	Toulouse	13h	Pessac / Rouen	Gérald LACOSTE	Anaïs MONGE	
11/09	D1M	Toulouse	15h30	Montpellier / Pessac	Nicolas ROUX	Gérald LACOSTE	
12/09	D1M	Toulouse	9h	Rouen / Toulouse	Nicolas ROUX	Gérald LACOSTE	
12/09	D1M	Toulouse	11h30	Rouen / Montpellier	Anaïs MONGE	Nicolas ROUX	

12/ 09	D1M	Toulouse	14h	Toulouse / Pessac	Gérald LACOSTE	Anaïs MONGE	
-----------	-----	----------	-----	----------------------	-------------------	-------------	--

Les désignations sont à titre indicatif et à la discrétion des officiels du choix d'arbitrer au marbre ou en base.

5) INTERNATIONAL

François MAYS a officié comme arbitre lors de la [COED Slowpitch European Super Cup](#) à Sofia (Bulgarie) du 2 au 7 août.



François MAYS va officier comme arbitre lors de la [Women's European Cup Winners Cup](#) à Saronno (Italie) du 16 au 21 août.



Franck LAUTIER va officier comme arbitre lors du [Women's European Premiere Cup](#) à Buttrio (Italie) du 16 au 21 août.



Franck LAUTIER va officier comme arbitre lors du [Men's European Super Cup](#) à Prague (Tchéquie) du 23 au 28 août.

